

Décision n° 00–970 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 septembre 2000 relative au changement de la dénomination sociale de la société Médiaréseaux Marne en UPC France

L’Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L. 33–1 et L. 34–1 ;

Vu l’arrêté du 17 juin 1998 modifié autorisant la société Médiaréseaux Marne à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir un service téléphonique au public ;

Vu la demande présentée le 27 juillet 2000 au nom de la société UPC France anciennement dénommée Médiaréseaux Marne,

Après en avoir délibéré le 20 septembre 2000,

Décide

:

Article 1

– Sont approuvés :

– le rapport d’instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société Médiaréseaux Marne en UPC France ;

– le projet d’arrêté associé modifiant l’arrêté du 17 juin 1998 modifié susvisé.

Article 2 –

Le président de l’Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d’État à l’industrie le rapport d’instruction et le projet d’arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 20 septembre 2000

Le président,

Jean–Michel Hubert